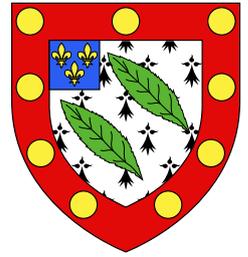


T ré dion



Juillet 2016



LA MAIRIE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 11 33 - Fax : 02 97 67 13 41
mairie.tredion@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'AGENCE POSTALE

Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 14 66

Heures d'ouverture :
Du mardi au samedi
de 9h à 12h

Levée du courrier :
à 15h30 en semaine et à 11h30 le samedi



LA MÉDIATHÈQUE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 18 52
mediatheque-tredion@orange.fr

Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi
de 14h à 18h
Samedi
de 10h à 12h

Pas de permanence le samedi matin
pendant le mois de juillet

Fermeture estivale :
du 23 juillet au 15 août 2016

Infos Communales

Mot du Maire	3
État Civil.....	4
Les Conseils	5-8
Le PLU	8
Situation financière (les ratios).....	9-10
Urbanisme	11
Infos diverses.....	12-13
Site internet de la commune	13
Broyage des déchets verts	13
La fibre optique	14
Concours Gastounet.....	15
Médiathèque : les animations de Michèle Larose	15
Structures gonflables et Espace pique-nique.....	16
Ecole Saint Martin	16

Associations Trédionnaises

APEL	17
Animons Trédion.....	17
Chapelle St Nicolas.....	18
Kergallo	18
Comité des fêtes.....	18
Le Trail trédionnais.....	19
Bad Coët.....	19
Cercle St Martin Foot	20-21
CSM Basket	21
JC K*lity ART	22
La Trédionnaise VTT	22
La Boule trédionnaise	22
Le temps de lire	23
Amicale des retraités.....	23
Yoga	23

Associations Cantonales

Elven Sports Loisirs.....	24
RIPAM	24
LAEP	25
PAEJ	25
ADMR	26
Présence verte	26
Point infos Elven.....	27
Parrainage de proximité du Secours Catholique	27
Arts & Patrimoine	27

Infos Diverses

Vannes Agglo.....	28-29
Chèque sport	29
Transports scolaires	30
Créabus en soirée.....	30
Bilan du passage à la TNT	31
Déclaration des ruches	31
Vols à la roulotte	32
Jeunes chasseurs	33
Travaux des champs FDSEA	33
MCE	34
Calendrier des fêtes	35



Chers amis

La loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République, appelée loi NOTRe, vise à simplifier l'organisation et la gestion publique des territoires ainsi qu'à baisser les dépenses publiques qui seront mieux contrôlées. Ses effets, visibles progressivement, bouleverseront le fonctionnement des communes et des intercommunalités.

La première conséquence notoire de l'application de cette loi qui nous concerne dans l'immédiat est la création d'une nouvelle intercommunalité réunissant les communautés de communes du Loc'h et de Rhuys, trop petites pour rester seules, et Vannes Agglo. Elle sera effective au mois de janvier prochain avec l'élection d'un nouveau conseil communautaire. Je constate, et ce n'est pas pour me déplaire, le renforcement du secteur rural de notre nouvelle intercommunalité qui portera un nouveau nom.

Une autre conséquence de cette loi sera, en 2017, la prise de compétence par la nouvelle intercommunalité en matière de création, d'entretien et de gestion de zones d'activités industrielles, artisanales et touristiques. Notre espace communal d'activités deviendra-t-il communautaire ? Quelles seront les conditions du transfert si c'est le cas ? L'avenir proche nous le dira.

Une autre conséquence un peu plus lointaine, à partir de 2020, sera la prise de compétence par l'intercommunalité en matière d'eau potable et d'assainissement individuel et collectif. Là aussi se poseront des questions sur les modalités des transferts des équipements et des personnels des communes ou des syndicats intercommunaux gérant ces services. Ensuite viendra le moment du choix du système des tarifications : tarifs uniques ou différenciés ?

La loi Notre étant votée et mise en application, il n'y a pas lieu d'en commenter son contenu pourtant sujet à certaines critiques. Nous en mesurerons bientôt totalement ses effets mais nous savons déjà que les centres de décisions s'éloigneront inexorablement des communes.

L'activité communale suit son cours avec un peu de retard pour le lotissement du Clos neuf car des recherches archéologiques nous sont imposées et sont en préparation. Les travaux de rénovation du quartier de l'église sont terminés. Il reste maintenant quelques investissements à faire à la marge dont l'assainissement collectif aux Maisons Guilloux, étant entendu que les travaux de rénovation de la rue de Venise et de la petite rue du Clos du marché seront réalisés en même temps que les travaux du lotissement du Clos Neuf.

Les finances des communes sont de plus en plus sollicitées par des frais d'études et des travaux relatifs à des réglementations et normes nouvelles. Elles sont par ailleurs confrontées à une baisse des dotations d'état et des subventions. Nous assistons là à un changement d'époque car les comptes publics ne s'amélioreront pas avant longtemps. Nous nous sommes donc adaptés en modifiant notre méthode de travail. Nous faisons moins appel aux services des entreprises et effectuons plus de travaux en régie. Ceci, ajouté à quelques autres ajustements, nous permettra de conserver une épargne correcte pour financer le programme communal d'investissements.

Le réaménagement de l'espace de loisirs des biches commence à prendre forme. C'est devenu un lieu convivial et de rencontre qui crée du lien social et où enfants, jeunes et adultes y trouvent leur compte. Le réaménagement se poursuivra, le conseil municipal est pour cela, et comme toujours, à l'écoute de la population.

Je vous souhaite un excellent été !

Le maire, Jean Pierre RIVOAL



ÉTAT CIVIL



Naissances

CASTILHO Jules

ANNONAY Maïwenn

LE PLAIN Awena

MENGUY BARBE Lucas

KERZÉRHO ZOUH Augustin

CHOQUET HEUVELINE Eliaz

BRÉARD Loryne

EVENO Louïss

MAQUAIRE Tom

DEVICH Léïla

RICAUD PESSEL Natán

EPINETTE MORENO Emilio

LE GLEUHER BEAUGRAND Inna

PERDRIAU Lison

LE FEUVRE Louison

Mariages

CHESNAIS Christophe & **LOISEL** Patricia

BOUET Stéphane & **MARGOGNE** Yasmina

du **BREIL de PONTBRIAND** Maxime & de **CHARETTE de la CONTRIE** Agnès



Décès

LE LUEL Lucie (veuve **SEVENE**)

SANCHEZ Juana (veuve **MARTINEZ**)

THOMAZIC Jacques

JÉGONDAY Daniel

MATAMOROS Manuel

EMERAUD Gilbert

LE FLOCH René

LE DÉVIC Jean-Claude



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET COMMUNE

Il appartient maintenant à Monsieur le Maire d'exposer à l'Assemblée l'affectation du résultat d'exploitation qui s'élève pour l'exercice 2015 à **+ 165 741.62 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constatant qu'il fait apparaître un excédent de **+ 165 741.62 €** de la section de fonctionnement et un excédent de **325 784.06 €** en section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice

- ▶ DECIDE d'affecter la somme de **163 000 €** en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement ;
- ▶ DECIDE d'affecter le solde de **2 741.62 €** en recettes en la section de fonctionnement ligne 002 « excédent reporté ».

BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Le budget primitif de la commune pour l'année 2016

Section de fonctionnement :

Dépenses : 749 019.62 €
Recettes : 749 049.62 €

Section d'investissement :

Dépenses : 827 452.36 €
Recettes : 827 452.36 €

TAUX IMPOSITION 2016

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 12.45 %
Taxe foncière : 18.55 %
Taxe foncière non bâti : 53.10 %

SUBVENTIONS 2016

Nom de l'Association	Montant de la subvention
Anciens Combattants	100€
FNACA	115 €
Temps de lire Bibliothèque	560 €
A.P.E.L.	800 €
Société de chasse	100 €
Comité des Fêtes	500 €
Animons TREDION	120 €
Cercle St Martin	
Football	2000 €
Basket	1000 €
Trail trédionnais	150 €
Bad Coet	550 €

ADAPEI-les papillons blancs (Vannes)	60 €
Ligue contre le cancer-Comité Mhan (Vannes)	60 €
Donneurs de sang Elven et sa Région	60 €
L'Amicale des Retraités	80 €
Resto du Cœur	100 €
Chapelle Saint Nicolas	200 €
ADMR Canton Elven	600 €
Secours catholique – Epicerie sociale	250€
Chambre des métiers 56	100 €
MFR Questembert	100 €
Lycée horticole St Jean de Brévelay	50 €
Bagad Elven	50 €
Chorale Armor Argoët	20 €

Subvention exceptionnelle :

Nom de l'Association	Montant par habitant
Hit Chin a Ride	150 €

Les cotisations pour l'année 2015 :

Nom de l'Association	Montant par habitant
Ass. Maires Mhan-Vannes (c/6281)	0,296 €
Ass. intercommunale enfance jeunesse	1,40 €
Accueil Emploi Services-Elven (c/6281)	2,80 €

Nom de l'Association	Montant total
Relais Parents & Assistantes Maternelles (au c/6554)	3 371,15 € pour 2016
Ecole primaire publique René Descartes - ELVEN	41,60 € pour les fournitures scolaires (16) 8,40 € par élève pour les sorties scolaire sans nuitée (16) 33,50 € par élève pour les sorties scolaire avec nuitées (11)

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU MORBIHAN : PROJET DE FUSION DE VANNES AGGLO/ LOCH COMMUNAUTÉ / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ILE DE RHYUS

Avis favorable au projet de fusion de Loc'h communauté, de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy et de Vannes agglo tel que prévu dans le SDCI.

Le 20 avril dernier, le Préfet nous a transmis le SDCI arrêté le 30 mars 2016 ; ce schéma prévoit la fusion de Loc'h communauté, de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy et de Vannes agglo. Chaque collectivité concernée par le projet de fusion (communes et EPCI) est tenue de rendre un avis sur ce projet.

Le projet de fusion s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée en août 2015. Celle-ci impose aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une intercommunalité voisine.

Notre nouvelle communauté d'agglomération, sera composée de 34 communes et représentera un bassin de vie de 163 178 habitants (population au 1^{er} janvier 2016).

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE VANNES AGGLO / AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Avis favorable au projet de SCOT

Afin d'orienter le développement et l'aménagement de notre territoire pour la prochaine décennie tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie, Vannes agglo a prescrit par délibération en date du 16 février 2012, la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) précédemment approuvée le 21 décembre 2006.

Le SCOT doit s'articuler avec les territoires voisins et avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département (...) et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions concernant notre secteur géographique. A ce titre, l'Etat, la Région Bretagne, le Département, le syndicat mixte du PNR, les chambres consulaires et autres organismes et personnes publiques associées mentionnés par le code de l'urbanisme ont été étroitement associés à la procédure de révision du SCOT.

En outre, un travail itératif est intervenu avec les communes membres de Vannes agglo et celles limitrophes qui ont mené pour certaines leur révision de PLU parallèlement, mais aussi avec les intercommunalités voisines dans le cadre de l'InterSCOT Sud Bretagne initié par Vannes agglo.

Parallèlement et en application du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation ont été définies puis mises en œuvre au moyen :

- d'expositions pouvant donner lieu à des échanges et l'expression d'avis recueillis sur un registre ;
- de réunions publiques ;
- de la consultation d'un comité citoyen créé dans le cadre de l'agenda 21 de Vannes agglo.

Enfin, les associations et organismes mentionnés aux articles L.132-12 et suivants du code de l'urbanisme qui en ont fait la demande ont été consultés.

Après la phase de diagnostic réalisée en 2014, le PADD fixant la philosophie du projet a été débattu lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2015, puis décliné en orientations au sein du document d'orientations générales.

Le projet de SCOT est composé :

- d'un rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic, l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espace et la justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace définis dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, l'évaluation environnementale, la description de l'articulation avec les documents supérieurs, le phasage envisagé, le résumé non technique ;
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- d'un Document d'Orientations et d'Objectifs comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au sens de l'article L.141-17 du Code de l'urbanisme.

Avec le SCOT, la Communauté d'Agglomération se dote d'un projet ambitieux pour répondre aux besoins des 160 000 habitants de notre territoire à l'horizon 2030, guider son développement, sa préservation et son aménagement. Pour résumer, ce projet de SCOT :

- ▶ Fixe une stratégie territoriale et des objectifs des politiques publiques précisés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT s'appuyant sur :
 - un positionnement qui reconnaît et affirme le rôle de Vannes Agglomération comme acteur majeur dans les dynamiques sud bretonnes, en articulation avec les métropoles de Nantes, Rennes et Brest ;
 - 3 grands axes stratégiques ayant pour ambition de :
 - Placer le dynamisme économique au cœur de notre développement ;



- Construire un modèle de développement où la question environnementale fait la différence et se place au cœur du projet ;
 - Mettre en œuvre un mode de fonctionnement territorial et un parti d'aménagement qui privilégient l'accessibilité et « l'agilité ».
- Décline les objectifs pour mettre en œuvre le PADD au travers d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) organisés en 3 grandes parties :
- La Partie 1 « Programmation et l'organisation du développement » vise à :
 - Affirmer le rôle des pôles urbains et bassins de vie dans le réseau multipolaire de Vannes Agglo pour renforcer l'accessibilité aux différents niveaux de services ;
 - Déployer un réseau de mobilité globale pour une fluidité accrue et durable des déplacements dans Vannes Agglo et sur l'axe Sud breton ;
 - Promouvoir une offre de logements équilibrée et accessible ;
 - Mettre en œuvre un urbanisme de proximité et durable.
 - La Partie 2 « Gestion durable des ressources environnementales soutenant l'adaptation au changement climatique » fixe les objectifs pour :
 - Conforter les échanges écologiques littoral/arrière pays et leur diffusion dans les espaces urbains pour une qualité de vie et des ressources enrichies ;
 - Valoriser les patrimoines et spécificités des espaces maritimes et continentaux ;
 - Organiser une gestion des ressources et pollutions contribuant au renouvellement de la capacité d'accueil du territoire sur le long terme ;
 - Lutter contre le changement climatique en agissant sur la vulnérabilité énergétique du territoire.
 - La Partie 3 « Mise en œuvre de la stratégie économique » fixe les objectifs pour :
 - Préserver et développer les activités primaires et accompagner l'accomplissement de leur potentiel en protégeant les ressources et l'accès aux espaces qu'elles valorisent ;
 - Développer les fonctions tertiaires et supérieures du Cœur d'Agglomération ;
 - Réintroduire et développer les fonctions économiques dans le tissu urbain ;
 - Affirmer le commerce comme un facteur d'attractivité du territoire et d'urbanité ;
 - Mettre en œuvre de l'agilité économique par une offre foncière et immobilière en parc d'activités de haute qualité accessible, évolutive et adaptable dans le temps aux besoins renouvelés des entreprises ;

- Organiser la diffusion d'un tourisme durable qui étend la destination « Golfe du Morbihan » et soutient les autres fonctions économiques et de service du territoire ;
- Accompagner les mutations technologiques en lien avec la gestion énergétique de demain.

Par délibération du 28 avril 2016, le conseil communautaire de Vannes agglo a « arrêté » à l'unanimité, le projet de SCOT qui vous a été transmis.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique et en application des dispositions du code de l'urbanisme, il revient à chaque commune de Vannes agglo d'émettre un avis sur ce projet.

EXTENSION DU RÉSEAU ELECTRIQUE CHEMIN DU FITSIO

Le Maire expose qu'afin de desservir la parcelle section A N°748, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau basse tension.

Cette extension sera réalisée par MORBIHAN ENERGIES en échange d'une participation financière de la commune.

Parcelle section A n°748 Chemin du Fitsio, participation communale : 3 769.45 €

AVENANT 2 TERRASSEMENT/VOIRIE AMÉNAGEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE ET RUE DU CHÂTEAU

M. le Maire informe l'assemblée que pour le Lot 1 terrassement/voirie/réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement autour de l'Eglise et Rue du Château, un avenant de majoration au contrat de **634.50 € HT** correspondant à :

- Mise en place de panneaux de signalisation
Soit Nouveau montant du marché : 159 111.49 € HT

LOTISSEMENT LE RODOUER - BRETAGNE SUD HABITAT - CONVENTION

Dans le cadre des travaux relatifs à la viabilisation du lotissement le Rodouer, les pavillons appartenant à Bretagne sud Habitat (BSH) ont été raccordés au réseau d'assainissement collectif.

En novembre 2015, il a été convenu entre la commune et Bretagne Sud Habitat que Bretagne Sud Habitat verserait une participation financière au titre des travaux de raccordement des pavillons BSH.

Le montant total des travaux s'élève à 23 548.20 € HT.
La participation financière de BSH serait ainsi de 9 251.61 € HT.
La charge communale de 14 296.59 € HT.



SUBVENTION - ELVEN SPORTS LOISIRS

Subvention à l'association Elven Sports Loisirs :

Régularisation 2015

- pour l'accueil de loisirs 3/11 ans : 2 637.49 € (la somme de 2314 € ayant été versée en 2015)
- pour l'animation Loisirs 10/14 ans : 164.16 € (la somme de 1761.45 € ayant été versée en 2015)

Soit un montant total de 2 801.16€.

Pour l'année 2016, il est sollicité une subvention de

- pour l'accueil de loisirs 3/11 ans : 5 011.37 €
- pour l'animation Loisirs 10/14 ans : 1 911.38 €

Soit un montant total de 6 922.75 €.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE PLAUDREN

5 élèves en primaire domiciliés sur la commune de TREDION sont scolarisés à l'école publique de PLAUDREN pour l'année scolaire 2015/2016

Le conseil municipal décide de

- VERSER à la commune de PLAUDREN les frais de dépenses de fonctionnement relatifs aux élèves primaires domiciliés sur la commune de TREDION

Coût des dépenses de fonctionnement par élève de classe de primaire :

312.74 € pour 2015/2016 soit un montant de **1563.70 €**

Coût des fournitures scolaires par élève :

33 € pour l'année scolaire 2015/2016 soit un montant de **165 €**

Soit un total de **1 728.70 €**.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE ELVEN

16 élèves en classe de primaire sur la commune de TREDION sont scolarisés à l'école publique d'ELVEN pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil municipal décide de

- VERSER à la commune d'ELVEN les frais de dépenses de fonctionnement relatifs aux élèves des classes primaires domiciliés sur la commune de TREDION

16 élèves de 270.22 € pour 2015-2016 soit un total de **4 323.52 €**

- DE NE PAS DONNER UNE SUITE FAVORABLE à la prise en charge des frais de fonctionnement liés aux temps d'activités périscolaires soit 114.68 € pour 2015-2016 d'un montant de 1834.88 € (reste à charge de la commune d'Elven aides déduites), la commune d'Elven percevant de l'état des dotations supplémentaires en tant que bourg centre.

MISE EN VENTE DE LA PARCELLE SECTION C n° 558 LE PENHARA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est désormais propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°558 Le Penhara.

Le terrain en question dispose d'une superficie de 555 m² sur lequel est construite une habitation.

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil qu'une estimation du bien a été effectuée par l'office notarial d'Elven.

Mise en vente de la parcelle cadastrée section C n° 558 d'une superficie de 555 m² au prix de 50 000 € net vendeur, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage, ...) seront à la charge de l'acquéreur ;

Le PLU

La commune de Trédion a élaboré un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à l'annulation du PLU approuvé en 2011 par décision du Tribunal Administratif en mars 2014.

Le PLU a été présenté à la population le 15 mars 2016.

Le dossier est toujours consultable en mairie.

Avant de poursuivre la procédure du PLU, il a été nécessaire d'actualiser le zonage des eaux usées et des eaux pluviales.

Le dossier d'actualisation du zonage fait l'objet d'un examen par la DREAL qui remettra un avis sur le dossier (évaluation environnementale à réaliser ou non).

Nous vous tiendrons informés du calendrier des prochaines étapes.

Prochaine étapes concernant l'élaboration du PLU :

- Arrêt par le Conseil Municipal
- Examen du dossier par les services de l'état et les Personnes Publiques Associées (3 mois)
- Enquête publique (1 mois)
- Approbation du dossier par le Conseil Municipal.

SITUATION FINANCIÈRE : COMMUNE DE TRÉDION

LES RATIOS DE NIVEAU

Population avec double comptes : 1.176 habitants
Catégorie démographique de 500 à 1.999 habitants

Gestion : 2015
Date de traitement : Mardi 28 juin 2016

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	776.431	660	826	781	768
dont : Produits de fonctionnement réels	716.745	609	803	763	748
dont : Impôts locaux	340.001	289	346	308	299
Fiscalité reversées par les GFP	104.403	89	52	60	81
Autres impôts et taxes	36.526	31	52	44	42
Dotation globale de fonctionnement	169.032	144	193	194	158
Autres dotations et participations	28.658	24	56	59	59
Total des charges de fonctionnement = B	631.558	522	638	608	628
dont : Charges de fonctionnement réelles	529.153	450	609	579	599
dont : Charges de personnel (montant net)	174.087	148	259	264	266
Achat et charges externes (montants nets)	143.700	122	190	169	188
Charges financières	225	0	24	25	22
Contingents	4.897	4	40	39	49
Subventions versées	112.642	96	45	37	28
Résultat comptable = A - B = R	162.873	138	188	173	140
Capacité d'autofinancement brute = CAF	187.592	160	195	184	149
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	366.027	311	441	400	372
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	155.000	132	177	158	128
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	50	59	68
Autres dettes à moyen long terme	820	1	3	2	2
Subventions reçues	66.770	57	93	77	71
FCTVA	38.846	33	47	43	39
Autres fonds globalisés d'investissement	20.033	17	14	8	14
Amortissements	24.719	21	10	12	9
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	286.321	243	403	369	343
dont : Dépenses d'équipement	280.601	239	318	269	254
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	70	77	67
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	720	1	3	1	3
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	1	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-79.706	-68	-38	-31	-29
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-0	-0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	-79.706	-68	-38	-31	-29
Résultat d'ensemble	242.579	206	226	204	169
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	100	0	672	687	592
dont encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	661	680	577
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	92	100	88
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	491.526	418	306	280	378

SITUATION FINANCIÈRE : COMMUNE DE TRÉDION LES RATIOS DE NIVEAU

Population avec double comptes : 1.176 habitants
Catégorie démographique de 500 à 1.999 habitants

Gestion : 2015
Date de traitement : Mardi 28 juin 2016

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	214.917	183	218	207	166
Résultat comptable = A - B = R	162.873	138	188	173	140
Produits de fonctionnement réels	716.745	609	803	763	748
Charges de fonctionnement réelles	529.153	450	609	579	599
Capacité d'autofinancement brute = CAF	187.592	160	195	184	149
Produits de cessions d'immobilisations	59.686	51	15	11	15
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	187.592	160	125	107	83
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	187.592	160	125	108	83

	la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	47,44	43,11	40,41	39,99
Dotations et participations reçues	27,58	31,05	33,14	29,01
dont Dotation Globale de Fonctionnement	23,58	24,05	25,41	21,10
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	27,16	31,21	29,16	31,35
Charges de personnel (montant net)	32,90	42,57	45,54	44,34
Charges financières	0,04	4,02	4,34	3,75
Contingents	0,93	6,55	6,79	8,13
Subventions versées	21,29	7,43	6,34	4,62
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	66,85	39,37	39,86	32,53
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00	15,66	22,02	26,63
Subventions reçues	23,80	29,42	28,67	27,90
FCTVA	13,84	14,68	15,83	15,37
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,00	3,39	3,70	3,87
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF	0,00	0,42	0,49	0,53

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 127 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 639 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 8322 soit 100% de la strate de la France entière



Permis de construire accordés de juillet 2015 à juin 2016

NOMS – PRENOMS DES DEMANDEURS	ADRESSES DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
ALLAIN Jean-Michel et Pascale	Chemin du Fitsio	Maison individuelle
THOMAS Charly	Lotissement des Biches	Maison individuelle
Commune de TRÉDION	Le Rodouer	Permis d'aménager Lotissement du Rodouer
ELSWOOD Rodney et Susan	Rue du Rodouer	Maison individuelle
FEVRE Erwan	La croix Baucher	Extension d'habitation
GUILLAUME Frédéric	Le Lety	Préau
VICAUD Gilbert	Rue du Rodouer	Double garage
DEBRET Michel	Rue du Vieu Rodouer	Véranda
VICAUD Gilbert	Le Lerman	PC Modification
BOCHE Cynthia	Lande du Rodouer	Maison individuelle
CARADEC François et Flore	Lotissement des Biches	Maison individuelle
PAINDAVOINE Jean-Luc et Marie-France	Rue du Rodouer	Maison individuelle
GOSELIN Hugo et Laëtitia	Les Bruyères	Maison individuelle
LE CALONNEC/JUHEL Maxime et Julie	Les Bruyères	Maison individuelle
ROYER Stéphane	Clos du Petit Ruisseau	Extension d'habitation
SARL VANOTEL	Château de Trédion	AT Mise en accessibilité
PESEL Annabel	Les Bruyères	PC Modificatif
LE BLEVENNEC Jean-François	Rue du Vieux Rodouer	Carport

Déclarations préalables accordées de juillet 2015 à juin 2016

NOMS – PRENOMS DES DEMANDEURS	ADRESSES DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
SOARES Dominique	Le Fourneau	Changement de destination
APPERE Damien	Clos du petit ruisseau	Clôture
HAMELIN Ingrid	Lotissement des Biches	Clôture
GUEHO Jean	Le Pradi	Clôture
VANDAMME Pascal	Le Grand Villeneuve	Modification de l'aspect extérieur
PILORGET Mickaël	Impasse de la Lande	Clôture
LE JEUNE Sophie	Monhéry	Clôture
HENON David	Rue Abbé Coëdelo	Modification de l'aspect extérieur
VAILLANT Rolland	Impasse de Blénan	Clôture
RAMEAU Guy	Impasse de Blénan	Clôture
LABBE Grégory	Rue du Rodouer	Clôture
OLIVEUX France	Les Bruyères	Division foncière
LE DEVIC Jean-Claude	Clos du Marché	Clôture
CHEREL Mickaël	Rue du Vieux Rodouer	Clôture
NOBLET Damien	Lannion	Modification de l'aspect extérieur
MARTZLOFF Marc Henry	Petit Villeneuve	Réfection de toiture et Agrandissement d'ouverture
SERRES Laurent	Chemin du Lerman	Clôture
RAGONNET Alexandre	Bel Air	Création d'ouvertures Démolition partielle
LE MOUEL François	Impasse de Blénan	Modification de façade
SCI LA JOUETTIERE	Rue Abbé Coëdelo	Abri de jardin
PILORGET Mickaël	Impasse de Lalande	Clôture
EECKOUT Baptiste	Impasse de Venise	Modification de façade
ANNONAY Benjamin	Les Bruyères	Piscine, local technique, préau
LABBE Grégory	Rue du Rodouer	Abri de jardin
BOULVAIS Gildas	Gradenoche	Abattage
PALLEC Mathieu	Les Maisons Guilloux	Terrasse
OUISSSE Marianne	Rue du Rodouer	Création d'ouvertures
FEVRE Pierre	La Croix Baucher	Modification et création d'ouvertures
APPERE Damien	Clos du petit ruisseau	Modification de façade (ITE) et d'ouvertures
ETIENNE Philippe	Le Rodouer	Clôture
ETIENNE Philippe	Le Rodouer	Division foncière
VASSEZ Christophe	Le Grand Villeneuve	Panneaux Photovoltaïques



Ramassage des encombrants

Prochaine date : Vendredi 7 octobre 2016

Vannes Agglo organise ce ramassage à domicile pour les encombrants de type :

- Gros électroménager
- Meubles démontés
- Sommiers, matelas

Uniquement et dans la limite de 1m³ pour les personnes ayant des moyens de locomotion limités.

S'inscrire obligatoirement auprès du Service Déchets de Vannes Agglo : au 02 97 68 33 81.

Inscription sur la liste électorale

Pour toute nouvelle inscription sur la liste électorale de la commune, vous devez fournir les justificatifs suivants : une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte d'identité recto-verso, passeport, permis de conduire accompagné d'un justificatif de nationalité), un justificatif de domicile (factures EDF, gaz, téléphone fixe). Les inscriptions sont closes au 31 décembre 2016.

Dates des prochaines élections :

Election présidentielle : **23 avril et 7 mai 2017**

Rappel : le bruit

Conformément à l'article 21 de la section 7 de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h

Les dimanches et jours fériés : 10 h – 12 h

Assistante sociale

Prochaines permanences de Mme **PHILIPPE** à la mairie les après-midis suivants, **uniquement sur rendez-vous** (Contact : 02 97 54 76 29)

Les mardis **9 août, 30 août et 13 septembre 2016**

Divagation des chiens et des chats

Nous rappelons qu'il est demandé aux propriétaires de chiens et de chats **d'empêcher l'errance de leurs animaux par tout moyen en leur possession**. A défaut, les services de la mairie prendront les mesures nécessaires et les dépenses ainsi générées seront à la charge du propriétaire ou du gardien.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire :

Tarifs TTC de la fourrière du Bois Muriers au 1^{er} janvier 2016 :

Forfait fourrière : 87,00 € (*) Identification puce électronique : 67,00 €

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur : 80,00 €

Vaccin rage + passeport : 42,00 €

(*) : à partir du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 14,50 € TTC par jour de présence pour les chiens et 8,00 € TTC par jour de présence pour les chats. (Toute journée commencée est due).

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Fourrière du Bois Muriers, Route de Mériadec 56880 PLOEREN - Tél : 02.97.40.03.33

Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Campagne de dératisation

La campagne de dératisation aura lieu en **septembre 2016**. S'inscrire en Mairie. Gratuit.

Règlementation sur le brûlage des déchets verts

En application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts par les particuliers **est interdit**, sauf pour l'entretien des zones suivantes : bois, forêts, plantations, reboisement et landes, et dans les terrains situés à moins de 200 mètres de ces formations, y compris les voies qui les traversent. Cette disposition est soumise à la réglementation suivante :

Brûlage de végétaux coupés et entassés :

- Autorisation entre le 1^{er} novembre et le dernier jour de février, sauf si l'avis du SDIS est défavorable.
- Autorisation entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre après dépôt d'une demande en mairie et consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement sur le site internet : www.sdis56.fr
- Interdiction entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre.

Les imprimés de demande et les différents arrêtés sont disponibles en mairie.

Le recensement militaire

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un **certificat de participation** (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaître cette étape et la faire connaître est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Tarifs de locations des salles municipales

1^{er} JANVIER 2016 – 31 DÉCEMBRE 2016

UTILISATEUR	SALLE POLYVALENTE (120 personnes assises)	SALLE DU FOOT (70 personnes assises)
ASSOCIATIONS LOCALES Vin d'honneur La journée ou soirée	GRATUIT GRATUIT	GRATUIT GRATUIT
ASSOCIATIONS EXTERIEURES La journée ou soirée	170 €	100 €
PARTICULIERS LOCAUX Vin d'honneur La journée ou soirée La journée supplémentaire	70 € 150 € 75 €	40 € 80 € 30 €
PARTICULIERS EXTERIEURS Vin d'honneur La journée ou soirée La journée supplémentaire	100 € 220 € 110 €	60 € 140 € 60 €

Site Internet

La commune travaille actuellement sur la création de son site internet où vous trouverez toutes les informations utiles sur Trédion. Il sera consultable dès la rentrée de septembre sous l'adresse www.tredion.fr/.

Broyage des déchets

Le 22 juin, Vannes Agglo a proposé une permanence de broyage des déchets verts à Trédion. Ce service rendu sur le domaine public est gratuit. Une fois inscrits, les Trédionnais ont pu apporter leurs branchages, feuilles mortes et repartir avec le broyat produit. La prochaine permanence aura lieu **le 10 octobre de 14h30 à 17h30 (à confirmer)**.

Le broyage des petits branchages présente de nombreux atouts :

- La production d'un broyat et d'un compost gratuits à partir des végétaux de votre jardin
- Des économies réalisées sur l'achat de paillis ou d'engrais
- La diminution des déplacements vers la déchèterie
- Une meilleure gestion des espaces paysagers.

Quels types de déchets verts peut-on broyer ?



AUTORISÉS	NON ACCEPTÉS
Tailles de haies en tous genres. (y compris les feuillages persistants)	Branches de plus de 15 cm de diamètre
Branches (inférieur à 15 cm de diamètre)	Tonte de gazon
Brindilles	Souches d'arbres
Feuilles	Planches de bois
	Plantes « grasses » (Yucca, Agave, Aloe vera)

Une formule de broyage à domicile est possible. Elle est payante mais il vous est cependant possible de vous regrouper avec votre voisinage afin d'optimiser la venue du broyeur.

Pour tout renseignement et inscriptions : 02 97 68 33 81 ou par mail à dechets@vannesagglo.fr



La fibre optique

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) notifiée en janvier 2013 par Vannes agglo, Altitude Infrastructure a repris intégralement le réseau REV@.

Cette DSP répond à 3 enjeux pour la collectivité :

- couvrir équitablement la quasi-totalité des parcs d'activités et des sites publics en très haut débit, dès 2015. Ce premier volet, à présent opérationnel, consistait à étendre et optimiser le réseau fibre optique REV@ vers les communes de l'agglo,
- offrir à la population de l'agglomération mal desservie en ADSL une montée en débit à 4 Mbps minimum, pouvant aller jusqu'à 10 Mbps, dès 2014. Plus de 2.500 foyers sont concernés. Il s'agit de résorber les zones blanches et d'augmenter les débits et les services à destination du grand public,
- initier dynamiser le très haut débit aux particuliers situés en dehors de la ville de Vannes, par la mise en place de boucles locales FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'à l'abonné).

Environ 10.000 prises sur les 65000 de l'agglomération seront déployées d'ici Septembre 2016, 3000 en 2015 et le reste courant 2016, 366 prises sont prévues sur Tredion.

L'opérateur s'est, ainsi, engagé à prioriser les déploiements selon les critères suivants :

- complémentarité avec les déploiements privés annoncés de 2012 à 2020,
- priorité aux zones les plus touchées par la fracture numérique,
- répartition géographique équilibrée pour initier la dynamique très haut débit sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Pour toutes questions : contact@reva-numerique.fr.

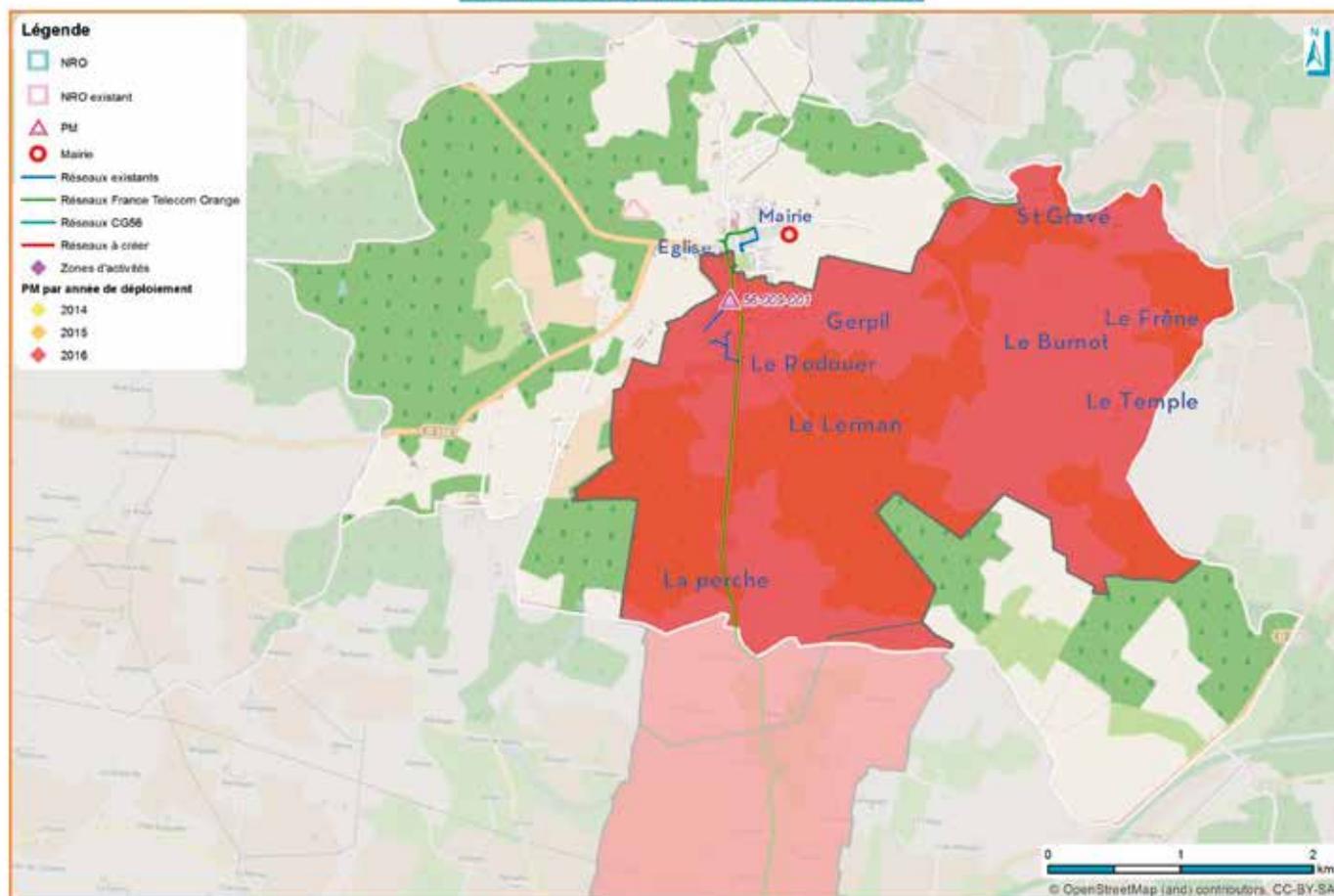
- Pour connaître l'opérateur dont vous dépendez : <http://www.reva-numerique.fr>

Rubrique Opérateurs/Particuliers

- Pour connaître l'éligibilité à la fibre optique : <http://www.reva-numerique.fr>

Rubrique Éligibilité / Éligibilité Fibre optique Grand public (test anonyme possible)

Tredion: Réseaux très haut débit





Les animations de Michèle Larose

Exposition de l'Image Nolféenne



du 19 avril au 07 mai s'est tenue l'exposition de l'Image Nolféenne, association de photographes. Elle s'intitulait « Grandeur Nature, ou comment, grâce à la magie de la technique photographique le tout petit devient du très grand ».

Journée du Patrimoine

18 septembre 2016 : Journée du Patrimoine sur le thème des mégalithes. Les mégalithes de la Loge aux Loups et de Coëby seront mis en valeur. Philippe GOUÉZIN, archéologue assurera une conférence, le matin à la Loge aux Loups à partir de 10 H jusqu'à 11 H et à Coëby de 15 H à 16 H. Des

textes et dessins explicatifs seront apposés sur des panneaux afin de faciliter la compréhension de ce que représente un mégalithe.



Conférence de Mr LE CORROLER : Les forges de Trédion

23 septembre 2016 à 18 H 30 à la salle multi-activités : Monsieur André le CORROLER, historien, viendra nous conter l'histoire des forges de Trédion, de sa création en 1825 jusqu'à sa liquidation en 1877, et de quelques anecdotes concernant des faits qui se sont déroulés à Trédion à cette époque.

Cela s'est passé hier à Trédion (extrait de journaux)

Le journal « La Concorde du Morbihan » 4 septembre 1851.

« Une épidémie qui s'attaque de préférence aux enfants, fera 30 victimes en 10 jours. Problème d'hygiène publique, vraisemblablement. Il fallait surveiller l'inhumation, en très grand nombre, dans des espaces resserrés, source d'épidémies plus dangereuses encore. »

Le journal « La Concorde du Morbihan » 14 juillet 1850.

Occupés à faire cuire les aliments destinés à leur repas, des bûcherons mettent le feu dans une coupe de 80 hectares environ, contenant plus de 10 000 stères de bois. 10 à 12 hectares de la superficie ont été brûlés. Chassé par un vent de nord-est des plus violents, l'incendie menaçait de se communiquer à la forêt toute entière. A défaut de pompes et d'eau, le feu fut cerné à grands coups de branchages, de perches, de fourches. Près de 400 personnes s'acharnaient de concert à circonscrire ce feu. La gendarmerie de Trédion se rendit sur le théâtre du sinistre et s'y distingua par son intrépidité et son sang-froid. Une fois leur devoir accompli, sans prendre un instant de repos, les 4 militaires reprirent le chemin de Vannes.

Le journal « Concorde du Morbihan » 30 janvier 1851.

Le 20 de ce mois, un incendie se déclare au moulin de Dapay, en Sérent. Le feu a été mis par imprudence à l'un des lits et s'est rapidement communiqué au fourrage qui se trouvait dans le grenier au-dessus. Malgré les efforts d'un très grand nombre de personnes et le zèle tout particulier des gendarmes Vert et Roussel, de la commune de Trédion, tout a été détruit. Ces deux militaires ont sauvé la vie de trois personnes, en les arrachant du brasier. Le gendarme VERT sauve des flammes le fils du maire de Sérent qui avait pénétré dans la maison et à peine franchi le seuil, la toiture s'est affaissée sur lui. Ce n'est pas la première fois que ce gendarme fait preuve de bravoure et d'humanité. Il a déjà rendu de grands services à la commune de Trédion.

Concours Gastounet 2016

Organisé par la Sécurité Routière, en partenariat avec la Préfecture, la DDTM et le Conseil Départemental. 2^{ème} participation de la commune. 23 élèves de CE2-CM1 et CM2 de l'école Saint Martin ont fait un dessin-message sur le thème de la sécurité routière et 6 d'entre eux ont été sélectionnés par le jury communal et récompensés par la mairie.

CE2-CM1 : Custine Onira
Le Goff Enzo
Couffinhal Louise

CM2 : Vassez Alyssa
Souchet Pier
Vicaud Elouan

Structures gonflables

Une aire de jeux avec des structures gonflables, réservées aux enfants, est à votre disposition derrière le camping.

L'aire de jeux est ouverte de 11h à 19h tous les jours en juillet et août. Les enfants jouent sous la responsabilité et la surveillance des parents ou des adultes les accompagnant, ceux-ci doivent veiller à la bonne conduite et au respect des règles affichées sur le site.



Espace pique-nique



La commune a installé deux barbecues dont un d'ores et déjà opérationnel à l'étang aux Biches. Ils sont à utiliser uniquement avec du charbon de bois. Les grilles ne sont pas fournies. Le barbecue doit être utilisé en commun. Il est expressément interdit de le monopoliser. Les utilisateurs devront respecter la tranquillité publique.

De même, ils devront respecter le matériel mis à leur disposition et en faire une utilisation correcte, en veillant à garantir la sécurité des biens et des personnes aux alentours.

Un règlement est affiché sur le site.

L'École St Martin de Trédion

Les enfants de l'école St Martin ont passé une année scolaire riche en événements et émotions.

Dans toutes les classes nous avons travaillé sur le thème de l'eau, l'eau dans tous ses états : glaçons, pluie, neige, banquise, mer...

Les sorties de fin d'année nous ont permis d'expérimenter cette eau, balade en bateau autour de l'Île aux moines et escale sur cette île pour les enfants de maternelle, sortie à l'Odyssaum de Pont-Scorff pour appréhender le monde de l'eau douce et de la rivière à travers la vie étonnante du saumon sauvage pour les enfants du CP au CM2.

Le spectacle de la kermesse de l'école a d'ailleurs achevé ce thème par une représentation de toutes les classes.



L'année a aussi été l'occasion de partager des moments de joie notamment avec Madame Hiver qui est devenue Madame Printemps lors d'une grande fête. Les enfants ont transformé notre Madame Hiver en jetant de la poudre colorée sur sa longue robe blanche. Que de plaisir.

Nous souhaitons maintenant à tous de belles vacances, sous le soleil si possible pas avec « l'eau ! ».



APEL

Voici le bilan et les nouvelles de l'APEL de l'école Saint Martin.

L'année scolaire a commencé avec des changements au sein de l'équipe de l'APEL. Nous avons tenu à conserver la ligne de conduite de l'ancienne équipe tout en apportant nos projets et idées.

L'équipe de l'APEL a participé financièrement aux différents projets et sorties scolaires :

Pour cette année :

- Piscine, sortie ciné, arbre de Noël, sortie scolaire, kermesse....

Toutes ces participations ont été possibles grâce à nos actions telles que le marché de Noël, la vente de sapins, de calendriers... mais outre l'implication de l'équipe de l'APEL et de l'équipe éducative, c'est surtout grâce aux parents d'élèves qui sont de plus en plus nombreux à s'impliquer. L'équipe se joint à moi pour remercier la municipalité pour son soutien indéfectible.

Un merci particulier à l'OGEC (association de gestion de l'école) et son équipe, avec qui l'APEL est étroitement

liée dans des actions parfois différentes, mais toujours dans un même but, qui est d'aller dans le sens d'une école moderne qui participe à l'épanouissement des enfants dans un cadre à échelle humaine.

L'APEL pour sa part s'est engagée à participer à l'achat des agrès, de jeux modernes et sécurisants pour la cour de récréation. Le financement découle directement des actions qui ont été menées ces dernières années ainsi que des nouveaux projets mis en place (repas du carnaval qui a été un succès pour une première.) Nous continuons donc à mettre de l'argent de côté afin de répondre à cet engagement une fois le projet d'agrandissement de l'école terminé.

Bonnes vacances !

L'école a fermé ses portes le temps des vacances, pour mieux se retrouver à la rentrée avec des nouveaux projets synonymes d'une meilleure qualité de vie pour les enfants et leurs enseignants, gage de réussite, de plaisirs et qui pourra donc être riche en apprentissages...

Windy NIZAN

Animons Trédion

Cela fait maintenant cinq ans que notre association existe, elle a pour objectif d'organiser plusieurs événements dans l'année pour faire bouger Trédion.

Le 22 Novembre 2015, pour la première fois nous avons organisé un vide grenier d'hiver qui a très bien marché dans une ambiance bon enfant. En effet, un exposant extérieur à Trédion avait emmené sa guitare, et dans l'après-midi, il nous a fait profiter de son talent de musicien et de chanteur. Beaucoup de personnes présentes l'ont accompagné en chantant également, quel bon moment !!!



Cette année démarre très fort aussi...

Le 9 Avril, certaines personnes ont pu voir tourner et cuire à la broche notre cochon grillé à l'ancienne. La découpe s'est faite devant elles dans la salle. Nous avons fait 70 repas assis et 35 emportés, tout le monde s'est régalé et a apprécié ce bon repas.

Le 5 Juin le soleil était de la partie, pour notre vide-grenier de printemps, de nombreux exposants de Trédion et d'ailleurs se sont donnés rendez-vous au stade Victor Tual. La restauration et la buvette ont très bien marché également. Nous avons récompensé comme d'habitude les exposants par de nombreux lots de tombola, tout le monde, ainsi que les membres de l'association étaient ravis de cette belle journée. Cela nous encourage, à la vue des résultats, à continuer notre aventure.

Dans un souci de transparence et pour rassurer quelques personnes, nous tenons à vous informer que l'argent récolté lors de nos événements nous a permis d'acheter un percolateur et de racheter des bâches qui avaient été dégradées au cutter ou bien encore volées. De plus, c'est grâce à l'organisation de nos vide-greniers et à l'argent économisé depuis 5 ans que nous avons pu organiser, cette année, un cochon grillé. Nous espérons ainsi avoir répondu à vos questionnements et nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

La secrétaire, Mme JAHIER Béatrice

Comité d'Animation de la Chapelle Saint Nicolas

Il y a tout juste 30 ans, le 19 décembre 1986, naissait l'association.

Depuis cette date, les bénévoles de l'association n'ont cessé de mettre en valeur le patrimoine trédionnais, de surcroît la seule chapelle de TRÉDION.

Samedi 30 juillet 2016, la chapelle St Nicolas organise à nouveau sa fête traditionnelle.

A 18h30, messe à la chapelle suivie du repas à 9€ (tripes ou grillades, fromage/salade, dessert, boissons non comprises) sous chapiteaux.

Musiques, chants et danses bretonnes du pays gallo seront de la fête avec le groupe KERGALLO tout au long de la soirée.

Les recettes de cette manifestation permettent de maintenir la chapelle en bon état.

Marie-Noëlle LE NY



Kergallo

Musiques, chants et danses bretonnes sont les activités du groupe KERGALLO, au travers du pays gallo et breton, notamment à TRÉDION, à la fête de la chapelle St Nicolas, le samedi **30 juillet 2016**.

Pour connaître nos divers déplacements, connectez-vous sur Tamm Kreiz. A y'un d'ces jous.

Sylvie ARS

Comité des fêtes

Les deux courses de la pentecôte étaient organisées par le Comité des fêtes. Elles ont été marquées par une grosse chute à mi-course, entraînant une vingtaine de coureurs dont le leader du trophée des Landes de Lanvaux Maxime Deslandes et Killian Boulanger.

La course « cadet, 50 km » comptait 34 coureurs dont deux féminines. Quentin Tanguy de l'AC pays de Baud a remporté la victoire devant Nathan Charbonnier de la Roue Libre andrezéenne et Adrien Bauché de l'UC pays de Josselin.

Pour la seconde course de 100 km, 134 coureurs ont pris le départ. C'est l'Elvinois Anthony Rallé qui a gagné le sprint devant Goulven Jouan (VS Rieuxois 56) et Erwann le Falher (UC Alréen).



Le podium des cadets.



Victoire d'Anthony Rallé.



Comité des fêtes (suite)



Les reines 2016 : Audrey DUVAL, Manon FONTAINE et Laura MONTGERMONT

Téléthon, le 5 décembre 2015

Les animations ont débuté à 14 h sur la place Saint Christophe et dans la salle multi-activités.

Les visiteurs ont été ravis par un lâcher de ballons, une promenade à dos d'âne et un circuit de slaloms à vélo. À l'intérieur de la salle une vente de gaufres et d'objets réalisés par les membres du Temps de lire et de produits Téléthon étaient proposés, ainsi qu'un stand maquillage. Une vingtaine de Trédionnais se sont retrouvés pour jouer aux cartes.

Le repas du soir a attiré 65 personnes. 1478 € de recette pour cette année, elle fut moins bonne que l'année 2014.

L'équipe organisatrice, sollicite tous les Trédionnais à venir participer plus nombreux à la journée du Téléthon qui aura lieu le samedi **03 décembre 2016**.

Trail trédionnais

Le 15 mai dernier s'est déroulé sur la commune la 4^{ème} édition du « TRAIL DE LA MAISON DU LOUP », les amateurs de course à pied en pleine nature avaient le choix entre trois distances : 8, 15 ou 27 KM.

Le beau temps était au rendez-vous, et les concurrents aussi... plus de trois cents personnes étaient au départ des différentes épreuves.

L'épreuve organisée par le Trail Trédionnais se fait petit à petit une excellente réputation dans le calendrier très chargé des courses hors stade, les concurrents apprécient le cadre très boisé de la commune et l'ambiance conviviale communiquée par les quelques 80 bénévoles du jour.

Merci donc à tous, participants, bénévoles, ainsi qu'aux propriétaires qui nous laissent traverser leurs terrains ce jour-là.



Bad Coët



Le Club de badminton de Trédion **BAD COËT** vous accueille, pour une pratique conviviale en loisir ou une pratique plus sportive en championnat NC et en interclubs.

Hommes et femmes de tous âges, vous êtes les bienvenus.

Venez découvrir les plaisirs et la dynamique du badminton.

Pour les adultes les entraînements ont lieu en semaine : **le lundi et le jeudi de 18h30 à 20h30**



Pour tout renseignement contactez Nathalie et Olivier CADORET au 06.64.16.28.16 ou Yoann BAZIN au 02.56.61.14.85.

!! Spécial Été !!

Nous proposons à toute personne voulant s'essayer au badminton de venir jouer pendant le mois de juillet et le mois d'août, sans inscription, afin de découvrir cette pratique sportive conviviale et intéressante !

Pour tout public.

Cercle Saint Martin - section football Saison de transition



Le club aujourd'hui

Le cercle Saint Martin section football compte toujours deux équipes seniors. Une équipe qui évolue en district 3, l'autre en district 4. Ajoutons à cet effectif une école de football, avec une dizaine d'enfants. Ces derniers forment la section des débutants. Avec 7 dirigeants enregistrés au district du Morbihan nous avons un effectif de 51 licenciés. Nombre en légère augmentation due en partie à l'école de football.

Saison 2015/2016

Les équipes seniors

• **L'équipe A** : l'objectif de terminer dans les cinq premiers n'a pas été atteint. Un début de saison un peu chaotique. La répétition de blessures et l'absence de certains joueurs, n'ont pas donné les résultats attendus et surtout n'ont pas permis à l'entraîneur Jérémy d'aligner son équipe type. Une meilleure deuxième partie de championnat nous a permis de remonter au classement et de terminer à la septième place.

Domage, car la qualité des joueurs, leur individualité, ainsi que le professionnalisme de l'entraîneur ne sont pas à remettre en cause.

• **L'équipe B** : Un championnat sans enjeu, une montée en D3 serait difficilement envisageable à l'heure actuelle. Le but est avant tout que les joueurs se fassent plaisir. L'équipe B est également tributaire de l'équipe A. Elle a donc vécu un début de championnat difficile (2 forfaits). Elle termine malgré tout à l'honorable 7^{ème} place.

L'école de football



Un groupe d'une dizaine d'enfants de 5 à 7 ans se retrouvent tous les mercredis après-midi au stade Victor Tual pour une initiation au football. Pas de championnat pour eux mais un rassemblement appelé plateau le samedi après-midi dans les différentes villes ou communes aux alentours de Vannes. L'objectif de cette école est de faire découvrir le football aux enfants à travers différents jeux et règles de bases.

Un slogan : joie, plaisir et bonne humeur.

Les manifestations

Chaque année le CSM organise différentes manifestations avec plus ou moins de réussite :

(Repas, concours de belote et de boules, tournoi). Quelques regrets, le tournoi de football du 1^{er} mai a été une réussite footballistique, même si seulement 14 équipes étaient présentes, mais peu de spectateurs. Egalement une très faible participation à l'assemblée générale du football.

Saison 2016/2017

Les objectifs à atteindre ont été dévoilés dans la presse :

- Une montée en district 2 pour l'équipe A.
- Terminer dans les cinq premiers pour l'équipe B.
- Redynamiser le bureau avec l'entrée de nouveaux membres afin d'apporter de nouvelles idées.
- Développer l'école de football.

Les moyens

Pour atteindre ces résultats, *un nouvel entraîneur* est arrivé (départ de son poste de Jérémy pour raison personnelle) avec l'intention de continuer le travail fait par son prédécesseur en apportant un peu plus de rigueur. Aux joueurs donc de jouer le jeu et de participer au maximum de leurs possibilités aux entraînements. Un effectif de 35 joueurs seniors minimum est espéré. Certains départs sont prévus, à nous de trouver leurs remplaçants. Nous essayons donc de faire revenir les joueurs qui ont été formés au club ainsi que ceux qui ont défendu les couleurs de Trédion. Je constate personnellement que trop de joueurs ayant fait partie de Trédion évoluent dans d'autres clubs. C'est dommage.

La porte reste ouverte à tous ceux qui veulent nous rejoindre et vous serez les bienvenus.

Le bureau, nouveaux membres, nouvelles idées, avec une redéfinition des responsabilités de chacun. A signaler le rôle important du poste de secrétaire de plus en plus complexe et qui demande de bonnes connaissances en informatique. Merci Sylvain et Kristell.

L'école de football avec en fonction des effectifs, la création d'une nouvelle catégorie (U9). Un recrutement pour cette catégorie (enfants nés en 2006, 2007, 2008) a été lancé auprès de l'école de Trédion. Mais la porte reste



également ouverte à tous les enfants de la commune. Continuer à développer la catégorie U7 (enfants nés en 2009, 2010, 2011) afin de pérenniser l'école de football. Pour assurer un bon déroulement de cette école, un appel est lancé à toutes personnes désirant consacrer du temps à encadrer ces enfants le mercredi et surtout le samedi après-midi. Une formation d'initiateur 1^{er} degré sera proposée.

Calendrier du CSM Trédion football

- Reprise des entraînements le lundi 1^{er} août.
- Match de coupe de France le dimanche 21 août.

Remerciements

À l'entraîneur Jérémy pour son abnégation et son professionnalisme.

Aux joueurs, supporters et supportrices qui durant toute la saison ont défendu les couleurs du club.

Aux dirigeants (arbitres, encadrants) de l'équipe A et B.

À tous les sponsors qui permettent l'élaboration du calendrier et l'achat d'équipement.

À tous les bénévoles qui nous ont aidé dans les différentes manifestations.

Merci à tous les parents des enfants qui m'ont secondé pendant cette saison et pour les goûters.

Merci à tous, bonnes vacances et à la saison prochaine.

Prochaines manifestations

Dimanche 07 août :

Fête campagnarde (nous recherchons des bénévoles)

Samedi 03 septembre :

Forum des associations de 14h à 18h

Contacts :

Jeunes : Gervais Quénet au 06 63 12 53 52

Seniors : Hervé Colleau au 06 82 73 86 14

Correspondant : Stéphane Emeraud au 06 47 36 05 65

S'informer de la vie du club :

site Facebook : tredioncsm.footeo.com (tredioncsm)

Cercle Saint Martin Basket Trédion

C'est une équipe soudée et déterminée que l'on voit évoluer à Trédion voilà maintenant plusieurs années. Cette saison l'équipe de basket du CERCLE SAINT MARTIN de TREDION monte en honneur.

Après un premier championnat où l'équipe est deuxième et s'incline derrière LA CLAIE, elle termine finalement première du classement cette saison après avoir battu son rival lors des play-off. Le dernier match, qui opposait alors ces deux équipes, fut décisif pour le classement. Au final TREDION s'impose face à LA CLAIE, score final : 58 – 33.

Le coach Maxime MAUGER, le coach adjoint Jean-Max DAVID et le président Rolland VAILLANT sont très satisfaits de leur équipe « Il s'agit d'une équipe où toutes les filles ont progressé cette année » annonce le coach.

La saison prochaine débutera début octobre, après le repas Moules-Frites du 24 septembre 2016. « Nous espérons continuer sur cette lancée et pourquoi pas viser encore une fois la montée. En excellence cette fois-ci ».

Toute l'équipe remercie ses supporters présents lors des matchs à domicile le vendredi soir et bien-sûr ses sponsors :

- MAINTENANT VOUS SAVEZ COIFF' HAIR : coiffure à domicile
- L'AUBERGE DES BICHES
- LES TAXIS TREDIONNAIS



En haut de gauche à droite : BENARDAIS Candice, VAILLANT Rolland, LAVIOLETTE Mélyna, LE NOUAIL Laura, MAUGER Maxime, DAVID Jean-Max, MADEC Patricia, CHARBONNEL Elvina, ANNONAY Doriane.

En bas de gauche à droite : ODY Elena, BAUCHER Nathanaëlle, THIBAUT Loren, DAVID Raphaël, ANDRE Lénora, LEBRETON Camille.



JC K*Lity ART

L'association JC K*Lity ART vous informe de la reprise des cours de danse le samedi 17 septembre 2016 à la salle Multi-activités de Trédion :

Zumba Art enfants : **10h30 à 11h30** : et Zumba Art ados-adultes : **11h30-12h30**.

Un cours d'essai est possible, nos cours de danse sont illimités par discipline.

Nos Galas de danse de fin d'année : toutes disciplines se sont déroulés le vendredi 1^{er} juillet et samedi 2 juillet 2016 à 20h30 ainsi que le dimanche 3 juillet 2016 à 14h et 18h au Centre Culturel l'Asphodèle de Questembert : 21 rue du Pont à Tan - 56230 Questembert.

Nous vous invitons à l'occasion de ces galas de danse à venir découvrir nos activités de cours de danse.

Contact et renseignements :

JC K*Lity ART / 07.86.14.06.61 / 09.65.01.86.24 / Courriel : jc.klity-art@hotmail.fr / Site : www.jc-klity-art.com



La Trédionnaise - VTT

Après une année de pause, la Trédionnaise vtt donne rendez-vous aux vététistes et marcheurs le dimanche 2 octobre pour la 21^{ème} édition. Au programme, 4 circuits VTT, 2 circuits pédestres, 1 circuit « poussettes », 1 course VTT chronométrée. Un nouveau site internet est visible sur www.latredionnaise-vtt.com où les sportifs intéressés par la « chrono » peuvent désormais s'inscrire en ligne. Le bureau de l'association remercie tous les bénévoles, les propriétaires de terrains, les sponsors, la municipalité de Trédion pour leur engagement et leur soutien sans faille. Nous invitons les bénévoles à participer au nettoyage des circuits les samedis de septembre et à nous accompagner le 1^{er} dimanche d'octobre pour ce grand rendez-vous.

Bien cordialement,

Yann RIVOAL

La Boule trédionnaise

La saison 2015/2016 a connu quelques changements quant à la composition du bureau.

Lors de l'assemblée générale du 9 octobre 2015 notre ami André Cadoret nous a fait part de son souhait de quitter la présidence de l'association tout en restant dans le bureau.

Après avoir rendu hommage à Dédé pour les nombreuses années de bons et loyaux services donnés à La Boule Trédionnaise la composition du bureau a été votée à mains levées comme suit :

Président : Alain Le Boulès

Vice-Président : Jean-Marie Urbain

Trésorier : Marcel Herculon

Trésorier adjoint : Jean-Claude Guyot

Secrétaire : Pierre Fèvre

Membres : André Cadoret, Jean-Yves Loisel, Jean Le Tolguenec et Gabriel Marin.



Les deux premiers concours régionaux ont connu un franc succès :

Le 23 avril, 20 équipes en doublettes et le 21 mai 18 équipes en triplètes se sont présentées sur les jeux.

Les deux derniers concours auront lieu le 23 juillet en triplètes et le 3 septembre en doublettes.

Nous sommes toujours prêts à vous accueillir pour de bons moments de détente les lundis, jeudis et samedis après-midis.



Le temps de lire



L'association « Le temps de lire », créée en 1995, a pour but de promouvoir la lecture par l'achat de livres qui, après lecture par les membres de l'association, sont remis à la médiathèque pour les proposer au public.

Au fil du temps, l'association a diversifié ses activités. C'est ainsi que depuis le début de l'année, nous avons visité l'écomusée de Lizio, organisé une exposition à la médiathèque sur l'école d'autrefois, et en accord avec la mairie, nous avons planté quelques plantes aromatiques (3 jardinières place St Christophe) que nous vous proposons de partager pour découvrir différents saveurs.

Les prochains mois seront consacrés à la confection d'objets pour le Téléthon et nous avons en projet une visite d'un musée, l'installation d'une boîte à livres dans la commune, et une exposition sur l'Egypte ancienne.

Nous nous réunissons tous les lundis de 14h30 à 17h00 à la salle de lecture de la médiathèque.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements :

Andrée : 02 97 67 16 53

Simone : 07 88 30 77 74

Amicale des retraités

Le mardi 13 mai, à 7h du matin, nous étions 51 devant la mairie pour le départ de la Route de la Sardine. Nous étions accueillis à l'auberge du Poucton avec le buffet du marin, puis direction le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie pour une visite commentée, en petit train, de la ville et de sa corniche sauvage. En fin de matinée, nous faisons une escale à « La Perle des Dieux, une sardinerie, expositions, vidéos ». Retour à l'auberge du Poucton pour un déjeuner spectacle humoristique avec Noël Suzann notre animateur de la journée qui nous a enchantés. Une superbe journée « détente » de l'avis de tous les participants.

Les prochains rendez-vous 2016 du Club des Retraités :

11 septembre : Repas à Sulniac

17 septembre : Journée patrimoine à la Chapelle Saint Nicolas

28 septembre : Anniversaires

15 octobre : Repas du Club chez Olivier

20 novembre : Concours de belote

23 novembre : Spectacle à Grand-Champ

28 novembre : Anniversaires du dernier trimestre.



Pour Infos :



YOGA

A partir de septembre, un cours de yoga sera assuré à Trédion
Les mercredis de 18h30 à 20h
Par l'association Dhyanasana.

Pour tout renseignement, téléphoner au 06.73.75.55.32



Association Elven Sports Loisirs

Quelques chiffres année 2015 :

Vacances : 500 journées enfants de Trédion et concernant les mercredis 170 journées enfants, ce qui représente 14 % de la fréquentation globale du centre.

Animations Loisirs 10/14 ans : 80.5 journées soit 7.5 % des effectifs annuels.

Les responsables de l'association et les équipes d'animations sont satisfaits du bilan 2015 malgré une légère baisse d'effectifs. De nombreux projets ont pu voir le jour et se sont poursuivis en ce premier semestre 2016.

Il est d'ailleurs possible de télécharger sur le site de l'association le 1^{er} numéro de la Gazette, petit journal d'information de l'Accueil de Loisirs réalisé par les enfants en partenariat avec le secteur cybercommune et son animateur Damien Gomez.

Côté 10/14 ans, à noter la journée Trédion Lanta qui s'est déroulée au mois d'avril sur le complexe de l'étang aux biches. Différentes équipes se sont affrontées sur plusieurs épreuves de coopération afin de découvrir le coffre au trésor.



Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles (RIPAM)

Le Relais est un service public, gratuit, non-obligatoire, ouvert aux parents et aux assistantes maternelles agréées et aux gardes d'enfants à domicile. Ces derniers peuvent venir s'informer sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire, les démarches administratives et leurs droits et devoirs respectifs.

Il a pour mission :

- d'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- d'organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- de contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;
- de participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.



Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Un petit instant festif

Lors de la séance du jeudi 2 Juin à Sulniac, le Lieu d'Accueil Enfants Parents a eu le plaisir d'offrir aux familles une parenthèse musicale. En effet, les enfants et leurs parents ont été accueillis par Frédérique et Francky « La Boite à Muzik » de la Compagnie L'œuf et la Poule. C'est avec beaucoup de douceur qu'ils ont pu découvrir divers instruments aux sonorités envoûtantes et multiculturelles (Afrique, chine...). Pour cette occasion les familles ont pu être accueillies au sein de la médiathèque de Sulniac.

Pour information, le LAEP fermera ses portes du 1^{er} juillet au 7 septembre pour laisser place aux vacances d'été. La première séance se déroulera le Jeudi 8 Septembre 2016 à Monterblanc de 9h15 à 11h15.



Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques, santé, ...
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants

Le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux de l'Association Cap Avenir, 14 avenue Victor Hugo. D'autres accueils sont possibles à Questembert, Grand-Champ, Elven, Malansac.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ :

- 06 48 60 62 40
- contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



L'ADMR du Pays de l'Argoët

L'association intervient sur les communes de **St-Nolff, Monterblanc, Meucon, St-Avé, Trédion, Elven.**

L'association est certifiée qualité NF X50-056.

L'association ADMR du Pays de l'Argoët, c'est :

- 8 responsables bénévoles
- Environ 238 Foyers Aidés
- 24 Aides à Domicile
- 1 secrétaire d'association

L'association propose différents services :

• **AIDE AUX PERSONNES AGÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aide à la toilette, aide à la mobilité, entretien de la maison, courses, préparation des repas, entretien du linge...

• **MÉNAGE, REPASSAGE**

Nous intervenons au domicile pour effectuer l'entretien du cadre de vie et/ou l'entretien du linge.

L'ADMR propose des interventions adaptées aux demandes du client.

• **SERVICE FAMILLE**

Nous intervenons auprès de familles fragilisées par une difficulté temporaire : grossesse, naissance, maladie...

• **GARDE D'ENFANTS**

Les objectifs visés sont de proposer aux familles :

- Un mode de garde souple et complémentaire des autres moyens existants sur le territoire, leur permettant de les aider à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

- Un mode de garde respectueux du rythme des enfants qui évite ainsi l'émiettement de sa journée en accueils multiples.

• **TÉLÉASSISTANCE FILIEN**

La téléassistance est destinée aux personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles malgré la crainte d'une chute ou d'un malaise. Elle permet de prévenir les secours grâce à un système relié à une plateforme téléphonique.

Une équipe de bénévoles se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'évaluation de la situation et pour voir avec vous les différentes prises en charge possibles.

• **SERIAN**

La garde itinérante de nuit permet un, deux ou plusieurs passages la nuit, de 30 minutes entre :

21h30 et 5h30 du matin, 7 jours / 7. Le service est porté par l'ADMR de Vannes.

Pour tout renseignements : 02 97 43 23 07

L'association recrute des aides à domicile et des gardes d'enfants. Si vous souhaitez postuler, envoyer votre candidature au bureau de l'ADMR 5 rue de la Grotte à Saint-Nolff.

ADMR du Pays de l'Argoët
5 rue de la Grotte - 56250 St Nolff
Tél. 02 97 45 41 87
Mail : argoet@admr56.com

Partenariat entre le CCAS et le service de téléassistance Présence Verte



Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (isolées, âgées...). Grâce à Présence Verte, **1^{er} réseau de téléassistance** en France, les personnes continuent à vivre chez elles en toute sécurité. Fiable et efficace, ce système est simple d'utilisation.

Présence Verte Pays d'Ouest, opérateur de proximité (siège social à Vannes) avec des conseillers techniques dans tous les départements et professionnel (Label Qualité obtenu en 2009) vous garantit un tarif mensuel tout compris et sans contrainte :

- Location du matériel, abonnement à la centrale d'écoute, **suivi et maintenance technique inclus**,
- **Pas de préavis, pas de frais de résiliation et pas de durée d'engagement minimum.**

Contactez votre Mairie ou PRÉSENCE VERTE au 02 97 46 51 23 ou par mail sur paysdouest@presenceverte.fr
6, avenue du Général Borgnis Desbordes
CS 40 335 - 56018 VANNES Cedex
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.





Parrainage de proximité du Secours Catholique



Le Secours Catholique met en place le parrainage de proximité dont les objectifs sont les suivants :

- aider un enfant à grandir,
- l'accompagner dans son développement,
- lui permettre de s'ouvrir à de nouvelles rencontres,
- partager ensemble des moments du quotidien de manière à établir des liens privilégiés.

Alors si vous avez envie d'être parrainé, de proposer un parrainage à un de vos enfants ou d'être parrain ou marraine, ou simplement d'avoir de plus amples renseignements sur le sujet, vous pouvez vous adresser à l'équipe du Secours Catholique en téléphonant au **06.32.34.82.42**.



Arts et Patrimoine

Le 30 juin 2016 a eu lieu l'inauguration de la sculpture « la Faille » du sculpteur monterblancais Christian DUROC, créée dans le cadre du symposium « Pierres de Lanvaux » qui s'est tenu sur la commune de St-Avé, en septembre 2015.

Michèle LAROSE

Point infos Tourisme Elven

22 avenue de la Résistance
 Aire d'accueil du Guého - 56250 ELVEN
 Responsable : Ombeline LE ROUX - Tél. 06 14 23 38 33
 Mail : point.info.elven@gmail.com
 Site : www.tourisme-vannes.com
 Autres contacts : infotourisme.elven@wanadoo.fr
 Ouvert jusqu'au 29 août, du mardi au samedi, de 9h00 à 13h00 et de 15h30 à 19h00

Toute l'année :

Office de tourisme Vannes - Golfe du Morbihan

Quai Tabarly CP 23921 - 56039 VANNES Cedex - Tél. 0 825 13 56 10 - Mail : info@tourisme-vannes.com

Site : www.tourisme-vannes.com

L'information touristique du Morbihan : Comité Départemental du Tourisme - www.morbihan.com





Vannes Agglo

► DÉCHETS

Ne jetez plus vos capsules Nespresso, Vannes agglo les recycle !

Afin de recycler un maximum de nos déchets, Vannes agglo vous propose de déposer vos capsules de café Nespresso en aluminium en les déposant dans des conteneurs spécifiques en déchèterie.

Ces capsules seront ensuite acheminées vers un centre de recyclage, où l'aluminium et le marc de café seront séparés pour être valorisés. L'aluminium sera recyclé pour être réutilisé et le marc de café sera valorisé en compost. Vous pouvez retrouver ces nouveaux bacs de collecte dans les déchèteries de :

- Arradon
- Elven
- Ploeren
- Vannes
- Saint-Avé
- Theix-Noyal

Plus d'info sur :

<https://www.nespresso.com/entreprise/recyclage-cafe-machines.html>

► ENVIRONNEMENT

Vannes agglo maintient ses aides pour lutter contre le frelon asiatique

Face au caractère invasif du frelon asiatique et les risques qu'il représente (risque sanitaire, impact sur l'économie apicole et l'environnement), Vannes agglo renouvelle son soutien à la destruction des nids de frelons asiatiques en attribuant une aide correspondant à 50 % du coût d'intervention l'estimation de ce coût étant plafonné par un barème selon les différents types d'intervention.



Vannes agglo a décidé de maintenir son soutien aux particuliers, associations et collectivités.

Cette aide est allouée uniquement pour les destructions de nids entre le 1er mai et le 15 novembre. Concrètement, Vannes agglo rembourse la moitié du coût d'intervention.

Coût plafonné selon le barème défini ci-dessous :

- nid situé de 0 à 5 m de hauteur = 75 € (85 € pour les îles)
aide maximale allouée = 37,5 € TTC (42,5 € pour les îles)
- nid situé entre 5 et 10 m de hauteur = 95 € TTC (105 € pour les îles)
aide maximale allouée = 47,5 € TTC (52,5 € pour les îles)
- nid situé entre 10 et 20 m de hauteur = 120 € TTC (130 € pour les îles)
aide maximale allouée = 60 € TTC (65 € pour les îles)
- nid situé à + de 20 m de hauteur = 180 € TTC (190 € pour les îles)
aide maximale allouée = 90 € TTC (95 € pour les îles)
- au-delà de 15 m avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC (410 € pour les îles)
aide maximale allouée = 200 € TTC (205 € pour les îles).

Procédure à suivre

Le danger de piqûres existe lorsque vous vous approchez trop près d'un nid et lors de travaux de taille et débroussaillage. Si vous soupçonnez la présence d'un nid de frelon asiatique, n'intervenez pas vous-même.

- Prenez contact avec le référent de votre commune (contact en mairie)
- Une visite du ou des lieux de nidification par le référent communal est réalisée pour confirmer la présence du frelon asiatique
- Le référent communal vous informe alors sur les désinsectiseurs sur la base d'une liste non exhaustive de professionnels établie par la FDGDON56
- Il vous revient ensuite de prendre contact avec les désinsectiseurs de votre choix pour tout devis et intervention
- Une fois l'intervention effectuée, le référent communal effectue une visite de confirmation de la destruction du nid
- Le référent communal vous donnera le dossier de demande d'aide de Vannes agglo à remplir
- Le dossier de demande d'aide de Vannes agglo + une copie de la facture de destruction + un RIB sont à transmettre à votre Mairie qui se chargera de les envoyer à Vannes agglo.

► MOBILITÉ

Étudiant à la rentrée 2016 : Vannes agglo vous prête un vélo

L'agglomération reconduit son dispositif gratuit de prêt vélo pour les étudiants à la rentrée universitaire 2016-2017.

Ayant prêté l'intégralité de ses deux roues cette année, Vannes agglo a déjà prévu l'acquisition de vélos supplémentaires pour répondre au mieux à la demande.



Renseignements :

Service déplacements de Vannes agglo : 02 97 68 14 24
www.vannesagglo.fr > rubrique Mobilité

Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique : dispositif relancé

Jusqu'au 31 décembre 2016, Vannes agglo remet en place sa prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Réservée aux habitants des 23 communes du territoire et aux salariés de l'agglo inscrits dans un plan mobilité, cette aide, attribuée sous conditions de ressources, s'élève à 25 % du coût du VAE, plafonnés en fonction du quotient familial. Considéré comme une véritable alternative à l'automobile, le VAE permet de réduire la pollution, de faire de l'exercice mais aussi des économies. Il est de plus en plus utilisé pour les trajets domicile/travail et autres déplacements de la vie courante.



Renseignements pour faire une demande de subvention :
Service déplacements de Vannes agglo : 02 97 68 26 76
www.vannesagglo.fr > rubrique Mobilité.

► AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : participez à l'enquête publique du 12 août au 16 septembre 2016

Une enquête publique sur le **Schéma de Cohérence Territoriale** est organisée par Vannes agglo afin d'informer les habitants des 23 communes et de recueillir leurs observations sur ce projet.

Arrêté par le Conseil communautaire le 28 avril dernier, le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui fixe les grandes orientations stratégiques en matière de développement d'aménagement et de préservation du territoire de Vannes agglo à horizon 2030. Il intègre également un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial. Le SCOT et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes doivent être rendus compatibles avec ses orientations.

L'enquête publique se déroulera du **Vendredi 12 Août à 9h au Vendredi 16 Septembre 2016 à 17 h.**

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux jours et heures d'ouverture de chaque institution,

- **Au siège de Vannes agglo :**
Parc d'innovation de Bretagne Sud – 30 rue Alfred Kastler
CS 70206 – 56006 VANNES CEDEX
- Dans les Mairies des 23 communes de **ARRADON, BADEN, ELVEN, ILE-AUX-MOINES, ILE-D'ARZ, LARMOR-BADEN,**

LE BONO, LE HÉZO, MEUCON, MONTERBLANC, PLESCOP, PLOEREN, PLOUGOUMELLEN, SAINT-AVÉ SAINT-NOLFF, SÉNÉ, SULNIAC, SURZUR, THEIX-NOYALO, TRÉDION, TREFFLÉAN, LA TRINITÉ SURZUR, VANNES.

Le dossier de SCOT soumis à l'enquête (sans le registre d'enquête) sera également consultable sur le site internet de Vannes agglo : www.vannesagglo.fr

Les intéressés pourront consigner leurs observations :

- Directement sur le registre d'enquête publique disponible sur chaque lieu d'enquête ;
- Par écrit au Président de la Commission d'enquête, au siège de Vannes agglo :
Parc d'innovation de Bretagne Sud – 30 rue Alfred Kastler
CS 70206 – 56006 VANNES CEDEX.
- Par mail au Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : enquetepublique-scot@vannesagglo.fr.

La commission d'enquête tiendra des permanences pour recevoir le public et leurs observations sur le projet les jours suivants :

Au siège de VANNES AGGLO le Vendredi 16 septembre de 14h00 à 17h00

Et en mairie :

- **TRÉDION : Mardi 6 septembre de 14h00 à 17h00**

La Commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

A l'issue de l'enquête publique et au vu des remarques exprimées, le conseil communautaire de Vannes agglo se prononcera en décembre 2016 sur le projet de SCOT éventuellement modifié.

Chèque Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

À compter du 1^{er} juin, les jeunes né-e-s en **1998, 1999, 2000 et 2001** peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport





Transports Scolaires



Kicéo Infobus
Rentrée scolaire

Kicéo dans votre commune pour répondre à vos questions et acheter votre abonnement

Permanence **le mardi 23 août** à la mairie d'Elven de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Renseignements au 02 97 01 22 10 (**Dossiers disponibles en mairie**).



Permanences
RENTREE 2016/2017

Toute demande d'inscription tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. **Aucune inscription ne se fera lors des permanences fin Août.**

RÉGLEMENT PAR COURRIER ou LORS DES PERMANENCES par chèque ou en espèces:

Au siège de : Saint-Jean Communauté

Le jeudi 25 et le vendredi 26 août : de 9h à 12h30

Le lundi 29, le mardi 30 et le mercredi 31 août : de 14h à 7h30

Contact : Aurélie LAMOUR

27 rue de Rennes - BP 03

56660 ST JEAN BREVELAY - 02.97.60.43.42

Mail : transports.scolaires@saint-jean-communauté.fr

Le transport scolaire est un service rendu aux familles et n'est pas une obligation.

{ salarié ou étudiant ? }

Vous finissez tard ?

2 départs
République et Gare SNCF
19h25 et 20h25

à destination des communes
de 1^{ère} et 2^e couronnes.

Renseignements et réservations
avant 17h au 02 97 01 22 88

www.kiceo.fr

créabus
LE TRANSPORT À MODÉLER

Créabus de soirée, une solution quand vous finissez plus tard

Vous connaissez déjà le service sur réservation Créabus qui fonctionne en complément des lignes régulières Kicéo pendant la journée, et pour s'adapter au mieux à vos besoins, le service Créabus est prolongé en soirée !

Salariés et Etudiants

Réservé aux **salariés et étudiants**, avec une inscription préalable, le service doit être réservé au **02 97 01 22 88**.

Du lundi au vendredi, 2 départs proposés à 19h25 et 20h25

Depuis République ou Gare SNCF, deux horaires sont proposés au départ de Vannes vers les communes extérieures au prix d'un ticket de bus (unitaire ou 10 voyages).

Renseignement

N'hésitez pas à contacter les conseillères en mobilité au 02 97 01 22 88.

(Centrale de mobilité ouverte de 8h à 17h du lundi au vendredi et de 8h à 12h30 le samedi).



Bilan du passage à la TNT



Madame, Monsieur,

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), **90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés.**

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place **une aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour **les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- **120 €** pour une **adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,**
- **250 €** pour un **changement de mode de réception.**

Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de **500 €**.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par **une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.**

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur le site www.recevoirlatnt.fr, à la rubrique « les aides de l'Etat » s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

Déclaration des ruches

Direction Départementale de la Protection des Populations du Morbihan : **la déclaration des ruches 2016 est obligatoire.**

La déclaration de ruches représente un enjeu pour la politique sanitaire en faveur de l'apiculture.

Par ailleurs elle revêt depuis cette année une importance nouvelle pour la filière apicole française, puisque le nombre total de colonies d'abeilles déclarées en France durant la période 1er septembre - 31 décembre est désormais transmis à la Commission européenne à l'issue de la campagne de déclaration. L'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture dans le cadre du programme apicole européen est ainsi partagée entre chacun des États membres au prorata du nombre de colonies déclaré par chacun des pays (env.3,5 millions d'euros/an pour la France).

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Morbihan change d'adresse.

Depuis le 27 juin 2016, nos services sont regroupés à l'adresse suivante :

32 boulevard de la Résistance

CS 92526

56019 VANNES Cedex

Tel. : 02 97 63 29 45

Fax : 02 97 40 57 83

Courriel : ddpp@morbihan.gouv.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNÂTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

 mesdemarches.agriculture.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE
DE BRETAGNE

Groupement de gendarmerie
départementale du Morbihan

MISE EN GARDE GENDARMERIE DU MORBIHAN VOLS À LA ROULOTTE (vols dans les véhicules)

Depuis le mois de mai 2016, il est constaté dans la zone gendarmerie nationale du Morbihan, une augmentation des vols à la roulotte (vols dans les véhicules).

Deux types de faits sont constatés :

- les **vols commis de jour**, avec ou sans effraction, qui touchent **principalement les zones côtières** et dont le préjudice porte sur les portefeuilles, les moyens de paiement et le numéraire ;
- les **vols commis de nuit**, qui impactent plus particulièrement les **véhicules utilitaires d'artisans** (vol d'outillage électro-portatif essentiellement) et, depuis peu, les **vols d'autoradios dans tous les types de véhicules**.

Préconisations gendarmerie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE

- **Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt de courte durée**
- **Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule**
- **Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance**
- **Ne laissez aucun objet ou documents de valeur visible depuis l'extérieur**
- **Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé**
- **Signalez tout fait suspect en composant le 17**

Groupement de gendarmerie départementale du Morbihan - 2, place de la Libération - 56000 Vannes
Ne pas jeter sur la voie publique

Si vous êtes témoin du comportement suspect d'un individu à pied ou en véhicule ou, si vous êtes victime d'un vol à la roulotte, ne touchez à rien et composez le 17 (numéro d'appel d'urgence pour joindre la gendarmerie ou la police nationale sur le territoire national).



Les jeunes chasseurs

Fête de la Chasse en Morbihan : 10^{ème} édition.

L'Association des Jeunes Chasseurs du Morbihan organise la dixième édition de la fête de la chasse du Morbihan le dimanche 21 août 2016.

Pour la seconde année consécutive, elle aura lieu dans le prestigieux parc du château de Trédion.

Deuxième fête de Bretagne après celle du Pertre (35) en termes de fréquentation, la manifestation rassemblera encore cette année une quinzaine d'équipages de grande et petite vénerie venant de la région Ouest avec notamment l'équipage de la Hardouinais, le Vautrait St Sulpice et le Rallye d'Avaugour. De nombreux sonneurs seront présents pour le chaleureux concours de trompe mis en place depuis plusieurs années par l'Association des Trompes de Bretagne, près de 800 chiens et une soixantaine d'exposants.



Les festivités démarreront dès le matin par les expositions canines. A partir de 11h, une grande messe de St Hubert sonnée en plein air, ouverte au grand public, celle-ci ayant accueilli une centaine de personnes l'année précédente !

Vous pourrez vous restaurer sur place grâce à notre traditionnel repas bœuf bourguignon préparé par nos soins.

L'après-midi sera réservée aux spectacles, démonstrations ainsi qu'au défilé des équipages et du traditionnel drag de clôture ! Et tout au long de la journée, de nombreuses activités et nouveautés seront également proposées aux quatre coins de cet agréable site arboré de 18 hectares, tel qu'un village pêche, un ball-trap laser, un espace enfants, des balades à poneys ou en calèche, un village « produits du terroir », un salon des arts de la chasse dans le château et quelques autres surprises pour fêter dignement ce 10^e anniversaire.

Dimanche 21 août 2016, de 8h00 à 20h00, entrée 5 € / gratuit moins de 16 ans, restauration sur place, parking.

Contact : Steven Leray 06 74 59 72 06 ou Jérémy Le Dortz 06 31 86 03 97

Mail : jeuneschasseursdumorbihan@gmail.com

Site web : www.ajc56.e-monsite.com

FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles)



Travailler en respectant la réglementation et les autres

Les agriculteurs sont régulièrement amenés à travailler dans leurs parcelles avec divers types de matériels. Ils doivent respecter un certain nombre de règles afin de préserver l'environnement, mais aussi afin de limiter les nuisances pour les habitants et voisins. Il est important de rappeler certaines de ces règles afin d'éviter toutes mauvaises interprétations des pratiques mises en place par les exploitants agricoles.

Les épandages de fumiers et de lisiers **sont interdits les dimanches et jours fériés**, mais autorisés les samedis. L'exploitant doit, selon les types d'effluents qu'il épand, respecter des distances vis-à-vis des points d'eau mais aussi des habitations. Le détail des distances d'épandage, et des différentes autres règles qui s'appliquent à l'épandage des effluents est disponible sur le site suivant :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cinquieme-programme-d-actions-a2271.html>

Les pulvérisations de produits phytosanitaires dans les parcelles répondent aussi à un certain nombre de règles. Les pulvérisations sont autorisées tous les jours. Les restrictions s'appliquent sur les conditions de pulvérisation. Ainsi, il est interdit de pulvériser des produits phytosanitaires **si le vent est > à 19 km/h**. Des distances par rapport aux points d'eau doivent aussi être respectées. Elles dépendent de la présence ou non d'une protection en aval de la parcelle et du type de produit utilisé, chaque produit ayant une AMM spécifique qui précise ce type de restriction.

Il est important de prendre connaissance de ces règles avant de préjuger de mauvaises pratiques uniquement basées sur l'observation de la présence de matériels dans la parcelle. La grande majorité des exploitants agricoles respecte en effet ces règles qui ont été établies pour protéger les populations et l'environnement de mauvaises pratiques.



MCE (Maison de la Consommation et de l'environnement)



L'indemnité kilométrique vélo (IKV) devient applicable

L'indemnité kilométrique vélo pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique, est fixée à 0,25 euros par kilomètre parcouru. Cette indemnité, applicable pour le moment uniquement aux salariés du secteur privé, peut être prise en charge de façon facultative par l'employeur.

Ses modalités d'application doivent faire l'objet :

- soit d'un accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives dans l'entreprise,
- soit d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe.

La prise en charge par l'employeur peut être cumulée avec le remboursement des abonnements transports entre le domicile du salarié et son lieu de travail, à condition que ce ne soit pas pour effectuer la même partie du trajet, précise le décret. Le dispositif n'est pas encore applicable aux salariés du secteur public, tant que le décret spécifique d'application n'est pas paru au Journal officiel.

Pour l'employeur, cette participation à l'indemnité vélo est exonérée de cotisations sociales, dans la limite de 200 € par an et par salarié, et sur la base des kilomètres parcourus par les salariés pour se rendre à leur travail. Pour le salarié, l'indemnité kilométrique est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond annuel de 200 €.

Maison de la consommation et de l'environnement

48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Comment faire des économies d'eau ?

Comment réduire sa consommation d'eau ?

Il est possible d'économiser jusqu'à 30 % de sa consommation quotidienne, si l'on respecte trois règles simples :

1 - Traquer les fuites

Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50 € par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72 € par mois ! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite !

2 - Adopter les bons réflexes

Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire baisser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents, le savonnage... ;
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

3 - S'équiper en matériel hydro-économe

Il peut être intéressant d'équiper la maison d'appareils hydro-économiques, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer. En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

- **La douchette à débit limité** (de 15 à 40 €) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45 € d'économies par an) ;
- **Les éco-plaquettes** (de 10 à 30 €) pour le réservoir des WC, second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24 € d'économies par an) ;
- **Le mousseur pour mitigeur** (de 5 à 10 €) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9 € par an).

Pour plus d'infos : www.rennesecono.org



JOUILLET

Samedi 30 Pardon de St Nicolas (Messe et Repas)

AOÛT

Dimanche 07 Fête campagnarde du Foot (Repas + Bal en soirée) - Salle des Sports

SEPTEMBRE

Samedi 03 Forum des Associations - Salle Multi activités

Samedi 03 Concours de boules triplettes

Samedi 17 Journée du Patrimoine (par l'Amicale des retraités)

Dimanche 18 Journée du Patrimoine

Samedi 24 Moules frites du Basket - Salle des Sports

À déterminer Concours de boules du Foot

OCTOBRE

Dimanche 02 Trédionnaise VTT - Salle des Sports

Samedi 08 Repas du Badminton - Salle des Sports

NOVEMBRE

Dimanche 20 Vide grenier Animons Trédion - Salle des Sports

Dimanche 20 Concours de belote (Amicale des retraités) - Salle Multi activités

Samedi 26 Marché de Noël APEL

Samedi 26 Repas du C.C.A.S

DÉCEMBRE

Samedi 03 Journée du Téléthon - Salle Multi activités

Samedi 10 Arbre de Noël de l'école St Martin - Salle des Sports

Trédion

